

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 10 mai 2021  
N° CP-2021-5-2-4

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

#### **Service instructeur**

Unité prévention innovation

#### **Service consulté**

## **PROJET INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV - AVENANT AU CONTRAT DE PARTENARIAT**

Résumé : Depuis 2018, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont partenaires du projet INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV – bien vieillir en Grande Région. En raison de l'intégration de nouveaux partenaires, et du fait de la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat de partenariat signé. Ces évolutions n'ont aucun impact sur le montant de l'engagement financier antérieurement pris. Le Président sera autorisé à signer l'avenant ci-joint.

### **Présentation du projet SENIOR ACTIV**

Porté par le Département de la Moselle, ce projet réunit une vingtaine d'acteurs du Grand Est, de Belgique, du Luxembourg, de Sarre et de Rhénanie Palatinat.

Il repose sur la réalisation d'un état des lieux de la Silver Économie en Grande Région, pour disposer d'une meilleure connaissance et compréhension mutuelle du fonctionnement et de l'organisation des systèmes de prise en charge des seniors de part et d'autre des frontières.

3 champs de travail thématiques ont été définis :

- l'accompagnement des seniors par la prévention afin de préserver leur autonomie,
- l'habitat adaptable et évolutif pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions,
- la participation sociale et citoyenne des aînés pour conforter ou réactiver le lien social.

À travers ces différentes actions, et notamment par une campagne de communication, les partenaires du projet travaillent également sur la représentation et l'image du vieillissement dans la société.

La mise en œuvre de ce projet, débuté officiellement en octobre 2018 se poursuivra jusqu'en septembre 2022.

### **L'évolution du partenariat**

Quatre nouveaux opérateurs ont intégré le partenariat :

- l'association Innov' Autonomie,
- la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale,
- la Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur,
- la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes.

Par ailleurs, en vertu de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée de plein droit, depuis le 1er janvier 2021, aux deux anciens Départements dans tous leurs droits et obligations, et a donc repris depuis cette date l'ensemble des engagements de ces deux Départements dans le cadre de l'exécution du projet.

L'intégration des nouveaux partenaires se fait à budget constant et est sans incidence sur l'engagement financier initial des deux Départements.

Au total, l'engagement de la Collectivité s'élève à 471 711,41 €, dont 158 350 € dédiés au paiement de prestations externes (le reste des dépenses étant de la valorisation du temps agents dédié au projet et de frais de déplacement). La recette européenne totale prévisionnelle s'élève à 283 026,83 €.

A ce jour, les dépenses de prestations externes déjà payées s'élèvent à 3 683 € et la recette perçue à 1 317,47 €.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du projet, les crédits seront prélevés sur les lignes suivantes :

- Dépenses : P100 O004 T09 SENIOR ACTIV (011-6228-4238)
- Recettes : P100 O004 T12 SENIOR ACTIV (74-74772-4238)

Eu égard à ces évolutions, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant au contrat de partenariat initial.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 2ème Commission Excellence Éducative, Accompagnement des Familles et Autonomie, réunie le 19 avril 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant au contrat de partenariat relatif au projet INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV – bien vieillir en Grande Région, joint en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout document relatif aux fonds européens dont la signature serait rendue nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet susmentionné, dès lors qu'il n'en résultera pas de modification substantielle de l'engagement de la Collectivité,

- les crédits seront prélevés sur les lignes suivantes :  
Dépenses : P100 O004 T09 SENIOR ACTIV (011-6228-4238)  
Recettes : P100 O004 T12 SENIOR ACTIV (74-74772-4238)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY